



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 3.6.2024
C(2024) 3801 final*

*M. Jean-François RAPIN
Président de la commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS*

*cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis concernant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques {COM(2023) 160 final}.

La Commission se félicite du large soutien exprimé par le Sénat en faveur des objectifs poursuivis par la proposition, notamment des objectifs chiffrés ambitieux et du respect de la législation environnementale. Elle note aussi les suggestions du Sénat qui ont été adressées en grande partie dans les négociations inter-institutionnelles, notamment en ce qui concerne l'addition de l'aluminium, l'alumine et la bauxite à la liste des matières premières critiques, l'abstention de l'octroi des permis en cas de retard et une plus forte protection des données en matière de sécurité nationale. Entre-temps, le Parlement européen et le Conseil ont adopté ce texte en première lecture¹.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées, la Commission se réjouit, par avance, de la poursuite du dialogue politique.

¹ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0454-FNL-COR01_EN.pdf

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Maros Šefčovič
Vice-président exécutif

Thierry Breton
Membre de la Commission

